

CONVENTIONS D'OBJECTIFS - ASSOCIATIONS PERCEVANT DES SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000€

NOM DU BENEFICIAIRE	SIRET BENEFICIAIRE	REFERENCE DECISION	DATE SIGNATURE ET DUREE CONVENTION	OBJET	MONTANT NUMERAIRE	VERSEMENT
APAS	33 212 560 00017	Délibération n° 2284 du 15/05/18	Convention du 18/05/18 valable du 1er janvier au 31 décembre 2018	-Animation Globale et de Coordination (AGC) + déplaçonnement dans le cadre du projet social 2017-2020 -Financement volet offre de service ALSH dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse	AGC : 71 000€ CEJ : 14 900€ Montant révisable annuellement	Echelonné sur l'année
MJC	399 200 468 00011	Délibération n° 2122 du 28/03/18	Convention du 09/03/2017 valable du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019	Actions proposées par la MJC s'inscrivant dans les objectifs de politique publique mise en œuvre par la ville d'Apt après concertation et validation par les deux parties du projet associatif de la MJC	FONCT : 17150€ CHARGES DIRECTION + GESTION RESEAU ET ADMINISTRATIO N : 80 282,44€ Montant révisable annuellement	-10 000€ avant le vote du budget sur demande H5par le Conseil municipal -Solde échelonné sur l'année.
PAYS D'APT HANDBALL	382 875 458 00012	Délibération n° 2227 du 13/02/18	Convention du 19/02/2018 valable du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020	Actions proposées dans le cadre du projet associatif de l'association : développement et promotion des APS et notamment la pratique du Handball. Organisation d'animations, compétitions et manifestations sportives sur la commune.	FONCT : 25 650€ TROPHEE CHABANNES : 7 500€	-Un versement avant le vote du budget, sur demande, et par le Conseil Municipal -Solde échelonné sur l'année
SOU DES ECOLES LAÏQUES	783 182 504 00010	Délibération n° 1999 du 10/05/16	Convention du 17/05/2016 valable du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018	Actions proposées dans le cadre des classes transplantées	41 000 €	-75% après le vote du budget. -Solde de 25% au cours de l'année.

TRETEAUX DE NUIT	384 775 813 00023	Délibération n° 2014 du 14/06/18	Convention du 21/06/2016 valable du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018	Festival annuel les "Tréteaux de nuit"	31 000€	-30% avant le vote du budget, sur demande, par le Conseil Municipal. -70% après le vote du budget
VELO THEATRE	330 337 817 00036	Délibération n° 2141 du 23/05/18	Convention du 31/05/17 valable du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020	Co-financement des actions menées dans le cadre du projet associatif et du label "Scène conventionnée-Arts et Créations pour le théâtre d'objet.	40 000€ dont 4 000€ pour l'intervention en direct dans le cadre de la saison culturelle municipale	Echelonné sur l'année